



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 15 Janvier 2026

Compte-rendu affiché le : 23 Janvier 2026

Date de convocation du conseil municipal : 08 Janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Eliette CAMUT

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON ; M. Samuel OLIVIER ; M. Éric PEROLAT*

Membres absents ayant donné pouvoir : *Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Karen MARCON)*

Membre absent : *Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; M. Antonio GODOY*

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h12

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 20 novembre 2025.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I – Autorisation de mandater 25% des dépenses d'investissement

- II – Délibération sur les IHTS
- III – Mission de médecine Préventive
- IV – RPQS 2024 – Pôle intercommunal de l'eau
- V- Maison médicale –demande de subvention
- VI – Questions diverses :

POINT N°1

2026-01: Autorisation de mandater 25% des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité à mandater 25% des dépenses d'investissement votées l'an passé sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal. Ce mécanisme permet de payer les entreprises dans l'attente de la validation du budget qui intervient durant le mois d'avril.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de répartir la somme de la manière suivante :

ARTICLES	MONTANT en euros
20	24 576.5 €
21	200 000 €
23	140 000 €
TOTAL	364 576.50 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 364 576.50 € dans le respect de la répartition proposée.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2026-02: Délibération sur les IHTS

Monsieur le Maire indique que nous avons été informés par le trésorier de l'obsolescence de notre délibération concernant le paiement des Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire (IHTS). Les visas réglementaires ont été modifiés et nous devons donc modifier notre délibération. Cependant, aucune modification de fond n'est à apporter sur la manière de rémunérer les agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le projet de délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2026-03: Mission de médecine Préventive

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention médecine préventive actuelle signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) concernant l'adhésion au pôle de médecine préventive a pris fin le 31 décembre 2025.

Aussi, et afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents confiés à ce jour et à venir, il est nécessaire de signer la convention d'adhésion 2026-2028, jointe à la présente délibération. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas d'évolution tarifaire. Le CDG 34 applique un forfait en fonction de la masse salariale puis un forfait pour les visites périodiques. De plus, nous devons utiliser un portail en ligne, mis à disposition par le CDG 34, pour l'organisation, la planification et le suivi des visites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

2026-04: RPQS 2024 – Pôle intercommunal de l'eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute autorité délégante à l'obligation de produire un rapport sur les prix et la qualité des services. Ce document est réglementaire et doit permettre l'information du public. Il doit être présenté au conseil municipal qui délibère pour attester avoir eu connaissance du document.

Mme DELMAS demande si des augmentations sont à prévoir pour le prix de l'eau dans l'avenir. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas le cas mais il y a en revanche une évolution réglementaire du modèle de la redevance de l'eau perçue par l'Agence Régionale de l'Eau qui est déjà visible sur les factures de 2025.

Après avoir pris connaissance des rapports annuels 2024 fournis par le Pôle Intercommunal de l'eau,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition de ces rapports et les approuvent. Il sera mis à la disposition du public.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

2026-05: Maison médicale – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que le permis d'aménager de la zone médicale a été accordé. La commune souhaite réaliser une maison médicale pour accueillir un ou des médecins mais aussi d'autres professions médicales. A la suite d'éléments nouveaux, il est nécessaire de revoir la surface du bâtiment dédié aux médecins. Aussi, le montant des travaux indiqué dans la délibération 2024-04 est erroné. Le nouveau plan de financement est présenté aux élus :

- Montant total de l'opération : 898 840€ HT
- Montant sollicité au titre de la DETR : 50% soit 449 420 €
- Montant sollicité auprès du Conseil Départemental : 13,35 % soit 120 000€
- Montant sollicité auprès du Conseil Régional : 2,23% soit 20 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention auprès des différents financeurs.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6

Questions diverses :


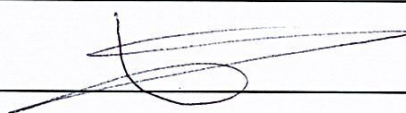
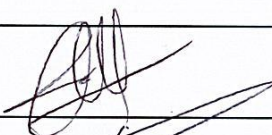
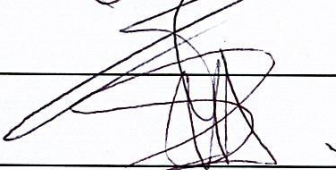


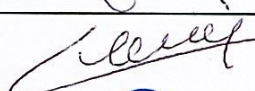
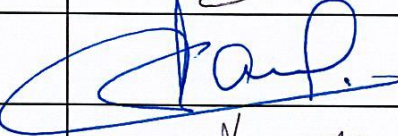
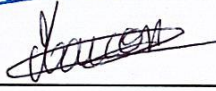

Retour sur la visite du Président du Conseil Départemental, KLEBER MESQUIDA. Nous avons fait le bilan des actions subventionnées par le Conseil Départemental durant la mandature pour souligner l'importance de leur accompagnement puis nous avons présenté les projets à venir en espérant que malgré la conjoncture économique, le Conseil Départemental pourra poursuivre son aide aux communes.

Présentation d'une solution de diffusion d'information « Panneau Pocket ».

Clôture de la séance à 20h00

ARRETE DE SIGNATURE

Conseil Municipal
15 Janvier 2026

	Absent	Signature
RODRIGUEZ Joseph		
SOUYRIS Sophie		
DELMAS Louisiane		
GROS Gilles		
GODOY Antonio		
CAMUT Eliette		
PEROLAT Eric		
VERNET Marie-Pierre		
DESRICHARD Romain		
MENGUS Maghnia	Procurator (Karen MARCON)	
OLIVIER Samuel		
LENOIR Cristelle		
VAN LERBERGHE Stéphane		
MARCON Karen		
JEANJEAN Anthony		

Secrétaire de séance : *Eliette CAMUT.*



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 09 Janvier 2025

Compte-rendu affiché le : 17 Janvier 2025

Date de convocation du conseil municipal : 03 Janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Antonio GODOY ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Samuel OLIVIER (Procuration à Louisiane DELMAS) ; Mme Maghnia MENGUS OLIVIER (Procuration à Sophie SOUYRIS)*

Membre absent : *M. Éric PEROLAT*

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h40

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 12 décembre 2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I – Don pour les sinistrés de Mayotte
- II – Demande de subvention – Maison médicale

- III – Demande de subvention – Salle des fêtes
- IV – RPQS 2023 – Syndicat Centre Hérault – Déchets ménagers
- V – Questions diverses :

POINT N°1

2025-01: Don pour les sinistrés de Mayotte

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par l'AMF pour participer financièrement au soutien des sinistrés de Mayotte. Les dons peuvent aller à la Croix rouge ou à la Protection Civile. Les élus font le choix de soutenir les missions de la Protection Civile.

Il est proposé la somme d'1€ par habitant soit 1174€ au total (selon les chiffres du dernier recensement). Les élus décident d'arrondir la somme à 1 200€.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 1200 € au profit de la protection civile pour soutenir les sinistrés de Mayotte.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0